

Accord aérien : Poker menteur

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1522

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Poker menteur

L'occasion était belle de rouler les mécaniques face au grand voisin allemand et d'infliger un camouflet à Moritz Leuenberger pour sa «génuflexion» devant son collègue germanique. En suivant aveuglément les arguments du gouvernement zurichois, de Swiss et de Kloten - la *Basler Zeitung* parle à juste titre d'un «vol à l'aveugle» -, les députés bourgeois quasi unanimes ont fait preuve d'une grande naïveté ou d'une remarquable capacité de dissimulation.

En effet, l'enjeu de l'accord aérien, signé avec l'Allemagne, ne réside pas, comme l'ont répété à l'envi ses adversaires, dans des limitations inadmissibles au développement de Kloten. L'aéroport zurichois a déjà préparé son plan d'exten-

sion pour gérer à terme 420 000 mouvements par an sans pour autant épuiser les 100 000 mouvements prévus par l'accord ni même les 80 000 que le gouvernement allemand s'apprête maintenant à imposer unilatéralement à la Suisse.

Des nuisances supplémentaires

Si aujourd'hui 90% des atterrissages se font depuis le nord, donc en survol de notre voisin, Kloten prévoit de transférer l'essentiel des mouvements - les atterrissages comme les décollages - sur deux pistes en croix dont l'allongement est programmé. Mais, pour réaliser ce plan, il faudra solliciter des autorisations exceptionnelles, notamment en matière de

pollution sonore.

Dès lors «l'intransigeance» et «l'attitude discriminatoire» allemandes seront bienvenues pour faire passer la pilule à une population appelée à supporter ces nuisances additionnelles au nom de la sauvegarde de Swiss, de Kloten et de la place économique helvétique.

En clair, le rejet de l'accord arrange bien les acteurs zurichois qui, après avoir bénéficié de la solidarité du pays dans l'affaire Swissair, n'hésitent pas à ridiculiser la Confédération et le Conseil fédéral pour favoriser leur volonté d'expansion. Dans ces conditions, on comprend bien que la bataille judiciaire que Kloten s'apprête à mener n'est que de la poudre aux yeux. *jd*

OGM

La Chine, la Suisse et les autres

Ce n'est pas la première fois, certes, que nous dénonçons la commercialisation hâtive de plantes transgéniques. Il est des pays, les Etats-Unis par exemple où la rapide extension des surfaces plantées en coton ou maïs transgénique a été suivie d'une régulation par le marché: les fermiers ont fait leurs comptes (économies en pesticides versus coût plus élevé des semences), qui se sont révélés fréquemment défavorables pour les plantes recombinantes. D'autres, comme le Brésil, en interdisent toute plantation commerciale. En vain, semble-t-il, puisque l'on estime que dans certaines provinces, un tiers des champs de soja est illégalement planté en soja transgénique. La Suisse quant à elle, extrêmement frileuse, décourage même les plantations expérimentales, au point qu'aucun

projet de recherche d'envergure n'est prévu.

Il est encore des pays où la production agricole est estimée de sécurité nationale, et la productivité fortement encouragée. C'est le cas de l'Inde et de la Chine. Si la première a été jusqu'à présent réticente à entrer dans le circuit commercial des plantes recombinantes, la situation de la Chine est très différente.

Celle-ci a construit, en cinquante ans, un système de recherche agricole puissant, employant quelque 70 000 chercheurs. En l'espace de cinq ans, les laboratoires chinois ont inséré et testé plus de cent vingt gènes dans cinquante espèces de plantes. La commercialisation de plantes OGM a été ainsi approuvée pour des espèces aussi diverses que le coton, la tomate, les poivrons, les pétunias et la pa-

paye. L'investissement chinois, en biotechnologie des plantes, est estimé, pour 1999, à cent douze millions de dollars. Ailleurs, la recherche fondamentale en plantes OGM est «traditionnellement» du ressort privé, alors que 20% de l'investissement public planétaire dans cette technologie se fait aujourd'hui en Chine.

Elle a donc la volonté politique de développer les plantes OGM, elle possède le savoir faire technique, et, selon une enquête publiée dans *Science*, elle a aussi mis en place les dispositifs de sécurité nécessaires. En fixant les prix des produits agricoles, le gouvernement encourage la plantation par les fermiers de ces nouvelles plantes (la réduction des coûts, pour le coton, est estimée à environ 750 dollars par hectare, économie que le paysan peut garder). En trois ans, la sur-

face plantée en coton transgénique a passé de 2000 hectares à 700 000 hectares.

Tout suggère donc que la Chine deviendra une puissance scientifique et commerciale en matière de plantes transgéniques. (Elle développe par ailleurs des plans ambitieux en matières de poissons transgéniques à croissance rapide). Elle entraînera sans doute d'autres pays du Sud.

En attendant, la Suisse ratiocine sur sa Gen-Lex depuis bientôt dix ans. A sa décharge, elle a joué un rôle moteur dans le protocole de Carthagène, premier essai non entièrement transformé, de régler les passages transfrontaliers des produits OGM. *ge*

Sources: *Science*, janvier 2002 (pour la Chine). Revue *Caros Amigos*, avril 2002 (pour le Brésil), transmise par Virginie Estier.